



**N° 19
JUIN/JUILLET 2012**

L'ÉT NCELLE

QUE CE SOIT CELLE DE L'INTELLIGENCE, INDISPENSABLE POUR COMPRENDRE CE QUE NOUS VIVONS OU SUBISSONS, OU CELLE DONT ON A BESOIN POUR ALLUMER LES FEUX DE LA COLÈRE QUAND ELLE SE FAIT NÉCESSAIRE.

SOMMAIRE

- (p. 1) Du SARKOZY « light », non merci !
- (p. 1) L'impasse du rapprochement SIP/CDIF
- (p. 2) Non à la saisie des 2042 par des auxiliaires !
- (p. 2) Bilan des CAP locales de notation
- (p. 2) Zéro pointé pour le scannage des 2042

L'IMPASSE DU RAPPROCHEMENT SIP/CDIF

Lors des derniers groupes de travail nationaux « Cadastre » (5 mars et 14 mai), la DG a reconnu que le rapprochement SIP/CDIF fondé sur la polyvalence des agents des SIP ne pouvait pas être poursuivi et que la création de secteurs fonciers dans l'ensemble des SIP risquait d'entraîner les mêmes difficultés que celles rencontrées aujourd'hui dans les SIP avec des secteurs de recouvrement de taille réduite.

Autrement dit, c'est l'impasse. La poursuite du rapprochement SIP/CDIF n'est plus envisagée mais il n'est pas question de revenir en arrière pour les sites rapprochés et le statu quo ne peut être envisagé là où le rapprochement n'a pas été effectué. La DG cherche donc une nouvelle « cible » à atteindre. Cette cible pourrait être un « service du cadastre » composé de trois pôles : le PELP (pôle d'évaluation des locaux professionnels), le PTGC (pôle topographique et de gestion cadastrale) et le PELH (pôle d'évaluation des locaux d'habitation).

Pour la CGT, dans un contexte avéré de révision foncière, il est indispensable d'avoir des centres fonciers, traitant l'ensemble des missions fiscales, foncières et topographiques, implantés au plus près des acteurs de la fiscalité directe locale. C'est pourquoi la CGT s'oppose à la structuration « tri-polaire » envisagée par la DG qui conduirait à des services totalement cloisonnés.

DU SARKOZY LIGHT, NON MERCI !

Au terme de cinq années de mise en place de réformes régressives menées sous l'égide de la RGPP et dont la fusion Impôts/Trésor se voulait emblématique, la Direction Générale des Finances Publiques en ressort considérablement affaiblie.

C'est vrai du point de vue :

- de l'exercice des missions,
- des moyens en emplois pour les accomplir pleinement,
- des conditions de vie au travail des agents.

Comme tous les fonctionnaires, les agents de la DGFIP supportent en outre les conséquences des politiques passées : blocage du point d'indice depuis juillet 2010, réforme de la retraite, mise en place du jour de carence, etc

Autant dire que la période nouvelle qui s'ouvre après la période électorale qui vient de s'achever est lourde de contentieux revendicatifs qui appellent l'ouverture de véritables négociations à tous les niveaux et des décisions qui marquent une rupture avec la période passée.

C'est peu de dire que pour le moment, le changement se fait attendre. Le gouvernement tarde à lever l'ambiguïté sur la politique qu'il va conduire dans la Fonction Publique. Des créations d'emplois sont annoncées dans certains secteurs (Education nationale, justice, police..) mais elles seraient financées par des suppressions d'emplois dans d'autres administrations dont la DGFIP. En matière salariale, le ridicule coup de pouce pour le SMIC (+ 0,6 % soit 6,5 € net par mois) ne laisse rien augurer de bon au niveau des prochaines négociations salariales dans la Fonction Publique. Et on attend toujours que le gouvernement revienne sur l'institution inique du jour de carence.

Dès lors, il n'y a rien d'étonnant à voir les responsables nationaux et locaux de la DGFIP persévérer dans la poursuite des réformes mises en place par la droite et s'autoriser à informer les agents qu'il faut s'attendre à des suppressions d'emplois dans le prochain budget.

Un peu moins de suppression d'emplois, des miettes au niveau salarial et une poursuite « en douceur » des réformes régressives des gouvernements précédents, c'est-à-dire du SARKOZY light, ce n'est pas ce qu'attendent les agents de la DGFIP.

Dans la période à venir, et notamment dès la rentrée, il importe donc de rappeler avec force les revendications pour lesquelles nous nous sommes fortement engagés ces dernières années et de construire la mobilisation nécessaire pour les faire aboutir.

En tout cas, la CGT Finances Publiques s'y emploiera.

NON A LA SAISIE DES 2042 PAR LES AUXILIAIRES !

Lors d'un précédent CTPD, la Direction s'était voulue rassurante en affirmant que les auxiliaires ne saisiraient plus des déclarations de revenus (2042).

Or, cette année encore, des responsables de SIP leur ont attribué cette tâche !!!

Il est reconnu que la saisie des 2042 qui peut sembler une tâche banale requiert une technicité particulière et ne peut être confiée à des auxiliaires lesquels, sauf erreur de notre part, ne possèdent pas cette technicité.

Sans compter que cela a de lourdes conséquences ensuite en termes de contentieux ou de rôles supplémentaires ...

Que ces responsables nous confirment qu'ils entendent suivre la DG sur la suppression totale du statut particulier des agents des Finances Publiques, plutôt que de nous faire croire que l'emploi de ces auxiliaires est le seul moyen pour que la saisie des 2042 soit effectuée dans les délais imposés par la DG !

Nous leur rappelons, à titre d'information, que l'administration entend supprimer le statut « Finances Publiques » des informaticiens en créant un statut interministériel, mesure contre laquelle les syndicats nationaux se battent depuis plusieurs mois ...

Nous leur suggérons de nous rejoindre dans le combat que nous menons pour que l'administration recrute....

Rappelez-vous, quelques années plus tôt, l'administration avait organisé 2 concours la même année...

Si comme nous, vous estimez que les suppressions d'emploi mettent les services en péril, les SIP comme les autres, alors exigez des agents supplémentaires plutôt que de scotcher des auxiliaires devant ILIAD !!!

**DES AGENTS EN PLUS, VOILA CE QU'IL
FAUT POUR LES SERVICES !**

ZÉRO POINTÉ POUR L'OPÉRATION ZÉRO PAPIER !

Le test de scannage des 2042, à l'échelle réelle de deux départements (Val d'Oise et l'Orne), devait être une "première mondiale", du jamais vu,.....

Las, l'expérimentation a été suspendue et les agents devront saisir les déclarations avec le concours des agents des ESI (Etablissements Services Informatiques).

La Direction générale avait pourtant vanté cette expérimentation auprès des agents du Val d'Oise et de l'Orne en leur faisant miroiter une campagne « apaisée » qui devait leur permettre d'être plus disponible pour l'accueil du public, de poursuivre le contrôle sur pièces pendant la campagne et d'anticiper la mise à jour de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière, etc.

Aujourd'hui, c'est à un calendrier plus serré que les agents doivent faire face avec le risque d'un report de la sortie des rôles entraînant davantage de contentieux, de réception et de communications téléphoniques.

On s'en doute, la DG ne lâche pas le morceau et annonce d'ores et déjà que tout sera au top ... l'année prochaine !

Il n'en reste pas moins que cet échec cinglant invalide le discours de nos directeurs qui, de sites en sites, balaient d'un revers de main les observations qui leur sont faites sur le manque d'effectifs en décrivant une DGFIP future ou les tâches de gestion deviendraient résiduelles.

Mais les agents ne sont pas naïfs et les expériences passées à la DGFIP (télé-actes, téléIR, fusion CDI/CDIF) ont toujours montré que ces évolutions avaient toujours pour finalité d'anticiper des suppressions d'emplois.

BILAN DES CAP LOCALES DE NOTATION (RECOURS)

		CATEGORIE C	CATEGORIE B	CATEGORIE A	TOTAL
Nombre d'appels		18	16	6	40
Majorations attribuées	0,06	1	1	1	3
	0,02	5	4	3	12
	0,01	1	1	0	2
Nombre de dossiers défendus par la CGT		13	4	2	19
Majorations obtenues		4	2	2	8